



Procédure de consultation

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Ordonnance sur les contributions d'Innosuisse

L'Ordonnance sur les contributions d'Innosuisse doit être révisée en raison de la révision de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) et d'autres besoins de changement.

Date d'ouverture: 1^{er} novembre 2021

Date limite: 15 février 2022

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/106/cons_1

8 novembre 2021

Chancellerie fédérale

